

*Amendement permettant l'application des dispositions
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 2

N° 287

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 janvier 2017

ADAPTATION DU CODE MINIER AU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT - (N° 4382)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 287

présenté par

M. Chanteguet, rapporteur au nom de la commission du développement durable et de
l'aménagement du territoire

ARTICLE 2

Après la première occurrence du mot :

« référence »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 32 :

« « aux articles L. 132-4 et L. 231-6 » est remplacée par la référence : « au I de l'article L. 113-1 E
et à l'article L. 231-6. » ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.